



## Les objectifs du site **Bien-être BRETAGNE<sup>BE</sup>**

- Positionner la Bretagne comme LA destination bien-être en France.
- Valoriser l'offre touristique bien-être, prioritairement les centres de thalasso et les spas.

## Critères d'éligibilité

### ● Thalasso

Les critères minimum pour être reconnu Centre de Thalassothérapie :

- Etre situé en bordure de mer, à une distance maximum de 400 mètres par rapport au niveau des plus hautes eaux
- Utiliser l'eau de mer naturelle
- Renouveler en permanence l'eau de mer dans chaque bassin de soins
- Contrôler en permanence la qualité de l'eau de mer
- Déclencher une réaction immédiate en cas d'anomalie au niveau de l'eau de mer
- Utiliser des produits naturels extraits de la mer
- Proposer une piscine d'eau de mer
- Avoir un minimum de 20 cabines
- Et la présence, au minimum, d'un médecin dans l'établissement.

### ● SPA

Les critères pour bénéficier de cette appellation sont les suivants :

- Proposer un espace dédié avec un espace d'accueil individualisé
  - Proposer au minimum 2 cabines de soins (soins corps et soins visage) avec douche ou lavabo
  - Proposer une zone humide avec piscine, hammam, jacuzzi ou bain bouillonnant
  - Proposer une pièce de détente avec tisanerie
  - Avoir du personnel qualifié, dédié aux soins du spa et permanent
  - Proposer une carte de soins corps et visage pérenne
  - En option : proposer un vestiaire avec espace douche (si la douche est absente dans les cabines).
- Les critères d'éligibilité sont propres à chaque typologie de structures. Pour connaître les modalités précises et les critères d'éligibilité pour chaque catégorie, se référer au cahier des charges correspondant disponible et téléchargeable sur [www.acteurs-tourismebretagne.com](http://www.acteurs-tourismebretagne.com), rubrique "Vous accompagne", chapitre "Les Clubs thématiques".

## Comment faire ?

### **Vous êtes propriétaire d'un établissement**

Envoyez un mail au responsable du dossier au CRT Bretagne motivant les raisons de votre présence sur ce site.

### **Vous êtes un institutionnel (OT, pays touristique...)**

Envoyez un mail au responsable du dossier au CRT Bretagne, présentant les établissements de votre territoire pouvant être présents sur le site.

## Qui sélectionne ?

La participation au site est soumise au respect d'un cahier des charges. Une fois celui-ci rempli, il est validé par le comité de pilotage du club "Bien-Être" constitué de professionnels de la filière et de la promotion touristique.

## Votre contact au CRT

**Armelle Floc'h**

Tél. 02 99 28 44 59

[a-floch@tourismebretagne.com](mailto:a-floch@tourismebretagne.com)



## Bon à savoir

### Distinguons massage et modelage

La loi n°2005-882 du 2 août 2005, confirme que l'emploi du mot "massage" thérapeutique ou non et de sa pratique sont réservés exclusivement aux masseurs kinésithérapeutes et que les esthéticiennes peuvent pratiquer et employer le terme de modelage.



Le Comité Régional du Tourisme a obtenu la certification développement durable Green Globe.

Comité régional  
Tourisme  
**BRETAGNE<sup>BE</sup>**  
[www.acteurs-tourismebretagne.com](http://www.acteurs-tourismebretagne.com)

